

BELLET
RTP 1003 p

LA LIGUE DU LIBRE-ÉCHANGE

EN FÉVRIER 1917

Nous renvoyons à l'article de tête de ce numéro toutes les questions qui s'agitent en ce moment dans la Grande-Bretagne.

Si nous nous tournions vers le parti socialiste français, nous verrions *l'Humanité* traiter de la « réorganisation économique et du problème douanier » dans une étude récente sur « le Congrès national socialiste ». Notre confrère, qui réclame une direction rapide donnée à notre politique douanière, demande qu'on lutte contre les tendances qui se manifestent en faveur du protectionnisme, « néfaste aux intérêts nationaux, source de routine et d'inertie ». Lui aussi veut des ententes internationales : ce qui correspond au principe des traités de commerce, qui a toujours été sympathique à la *Ligue du Libre-Echange*. Il y voit des influences susceptibles de « surexciter les initiatives productrices, si nécessaires à l'heure actuelle ».

Les manifestations contre le protectionnisme se font plus nettes dans une foule de milieux français. L'autre jour, *la France universelle*, organe de la Société d'exportation, dont notre collègue et confrère, M. Vergnes, est l'actif secrétaire, publiait un article sur « la Marine marchande », où l'on s'élevait nettement, en faveur même du développement, de la reprise de cette marine, contre le penchant que pourrait avoir le gouvernement de faire du protectionnisme en fait de constructions navales. De son côté, notre éminent confrère et collègue M. Charles Gide, dans une étude sur la « Quadruple Entente économique », parue dans la publication internationale *Scientia* (qui fait campagne actuellement pour le rapprochement le plus complet possible entre les différents pays alliés, notamment de par les relations commerciales), montrait combien les questions douanières doivent tenir une place de premier ordre dans la constitution de la paix économique et d'une véritable coopération internationale, au moment même des négociations préparant la paix. Il ne se fait pas du reste d'illusions sur les difficultés de constitution d'une fédération économique comprenant dix Etats; il regrette, lui aussi, que les mots d'indépendance économique soient revenus bien des fois dans le Manifeste publié par la « Conférence économique de Paris », le désir de soi-

Bibliothèque Maison de l'Orient



129779

disant indépendance économique ayant été intensifié malheureusement par la guerre même. Il y voit une sorte de hantise en Angleterre notamment, qui s'est pourtant ménagée la maîtrise des mers et des approvisionnements. Il montre la Fédération des Industriels et Commerçants français se réjouissant de ce que la France, décidée à rompre avec l'Allemagne, ne saurait consentir à ouvrir ses portes au monde entier, ce qui serait pour elle une contradiction désastreuse, et demandant la consolidation du régime de 1892, la « réparation des brèches faites par d'imprudentes dispositions législatives ». Nous sommes là loin de la conception du traité de commerce que nous avons par conséquent raison de considérer comme chose à poursuivre. M. Gide montre les viticulteurs français ne supportant qu'avec impatience la libre entrée des vins d'Algérie ; et il estime que vraisemblablement ils ne sont pas disposés à tolérer la libre entrée des vins d'Italie. Ce qui est pourtant nécessaire si on veut réaliser la fameuse entente économique qui serait, certes, si profitable à tous. Et, à ce propos, il insiste sur ce que l'on pourrait concilier les intérêts des deux pays et pour les soies et pour les vins notamment, puisqu'il y a deux courants en sens inverse, par exemple pour les soies : courants sensiblement égaux, répondant à des besoins différents, par suite d'une certaine division du travail opérée entre les deux pays. Toujours la question de la spécialisation ! La sériciculture, la filature, le moulinage sont en pleine décadence en France, en dépit de primes onéreuses et inefficaces, tandis que la France est heureusement spécialisée dans la fabrique des tissus de soie. M. Gide est un peu sceptique sur la réalisation de la quadruple entente économique, à cause même de ces ambitions et de ces prétentions maladroites des protectionnistes ; tout au plus pourrait-on, pense-t-il, conclure séparément des traités entre chacun des pays considérés et les autres, avec des spécialisations différentes pour chacun d'eux, des clauses de la nation la plus favorisée ; mais il serait essentiel que les pays de l'Entente donnassent une preuve de leur bonne volonté réciproque en abaissant les tarifs sur les articles qui faisaient l'objet principal de l'importation allemande, afin précisément de permettre aux Alliés de prendre leur place s'ils le peuvent. Cette concession n'impliquerait aucun sacrifice de la part des protectionnistes, le pire qui pût arriver étant de remplacer ce que M. Gide appelle « l'Invasion allemande » par celle moins redoutable des pays alliés. Toute son étude serait à citer. On le verrait, lui aussi, insister sur les difficultés qu'il peut y avoir à l'application d'une prohibition contre les produits ennemis pour les matières premières, les produits semi-fabriqués indispensables à la marche de nos industries, il serait absurde, antipatriotique même de compromettre leur existence, de retarder leur remise

sur pied ou d'aggraver leurs frais de production, à seule fin de porter préjudice à l'industrie ennemie. Comme nous l'avons fait, il signale une série de produits, de matières que les Alliés ne pourront guère produire par eux-mêmes ou demander aux pays amis, tels les bois que l'Italie emploie pour sa marine marchande ou de pêche. Il pense que nous aurons besoin d'une foule de matières premières pour reconstituer nos stocks, que l'on devra les prendre où on les trouvera, afin de se relever au plus vite. D'autre part, si ces produits allemands n'entraient plus, ils ne rapporteraient plus rien au Trésor sous forme de droits de douane. Enfin, il ajoute que si l'on n'achetait plus rien aux Austro-Allemands, on ne pourrait plus rien leur vendre; toujours sous l'influence de la fameuse loi des « valeurs internationales » : quand le courant d'importation est arrêté, le contre-courant d'exportations tarit. Il est intéressant de voir toutes ces vérités rappelées dans une publication de l'importance de *Scientia*, dans une revue italienne, dans un milieu où il est important de lutter contre les conceptions fausses des protectionnistes.

Une foule de publications intéressantes viennent relever la fausseté de ces conceptions, l'incidence, le poids des tarifs protecteurs. C'est ainsi que, dans la revue, *la Femme*, notre collègue et si active adhérente, Mlle Grimaux, saisit l'occasion des droits fiscaux nouveaux établis sur le café, le thé, le chocolat, pour bien faire comprendre la différence qu'il y a entre le droit fiscal et le droit protecteur, différence ignorée d'une bonne partie des sénateurs et députés qui traitent dans notre Parlement des questions douanières. Elle saisit également cette opportunité de montrer que le droit protecteur est établi au détriment du consommateur français, au profit d'une minorité privilégiée et non pas dans l'intérêt de l'État susceptible de se faire des ressources par des droits jouant largement, assurant de grosses recettes, comme conséquence d'une introduction large elle-même des produits frappés. Le *Bulletin financier de l'Indo-Chine*, que nous avons eu occasion souvent de citer, a reproduit la belle étude de notre collègue et vice-président, Gustave Schelle, sur les « Economies budgétaires possibles », et a montré, par conséquent, comment, sur les dépenses protectionnistes et sur le coût du protectionnisme pour le pays, on pourrait précisément économiser de larges sommes. Ce même *Bulletin financier de l'Indo-Chine* a reproduit une étude d'un Anglais, M. Arthur J. Moore Bennet, publiée primitivement dans le *Hong-Kong Telegraph* : dans cette étude l'auteur réclame l'unité d'action au point de vue économique entre les gouvernements français et anglais en Extrême-Orient; il insiste sur ce que notre régime douanier colonial préjudicie profondément et à nos colonies et à la Grande-Bretagne, de laquelle nous prétendons pourtant faire une alliée

intime pour demain comme pour aujourd'hui. Il voudrait l'entente commerciale largement réalisée; les relations entre Hong-Kong et l'Indo-Chine, le Tonkin, le Yunnan, par l'intermédiaire du Tonkin et de nos chemins de fer, ne peuvent être que profitables pour la France, en aidant au développement de la colonie, à l'accroissement de son commerce.

Même dans ce milieu parlementaire de la Chambre où les questions économiques sont si souvent ignorées, on voit, du moins, certaines vérités apportées à la tribune, à l'occasion de la discussion du nouveau régime des entrepôts et des desiderata manifestés par certains parlementaires en faveur d'une institution des zones franches qui vaudrait tout au moins porter une atténuation heureuse à notre régime protectionniste. M. Bergeon, député de Marseille, fait remarquer que, si l'on veut que notre commerce et notre industrie puissent conquérir sur les marchés étrangers la place laissée vacante par les Austro-Allemands, il faut leur donner une garantie et une arme pour se défendre, cette garantie devant être l'institution des zones franches. Il considère cette solution comme éminemment favorable à notre commerce d'exportation, les zones étant à même de donner asile à une série de produits qui ne pouvaient pénétrer qu'après acquittement des droits; il estime qu'il y a là une erreur économique de la plus grosse gravité, qu'elle ne doit pas se perpétuer quand elle nous est dévoilée par le gouvernement lui-même. Il ne faut pas nous subordonner à la politique protectionniste, dit-il, et si nous n'adoptons pas une méthode nouvelle, nous sommes condamnés à demeurer une fois de plus l'arme au pied, pendant que nos adversaires retourneront à la lutte économique avec l'opiniâtreté dont ils ont donné mainte preuve. Il fait remarquer que l'essor de notre commerce d'exportation (qui, encore une fois, est l'idéal des protectionnistes), le relèvement de notre marine marchande, la lutte contre la concurrence allemande, l'amélioration de nos changes, tout cela s'impose et impose des résolutions énergiques dans la politique des échanges. M. Landry appuie à peu près ces mêmes idées, la politique économique de demain lui paraissant devoir relever les ruines innombrables accumulées par la guerre.

D'ailleurs les préoccupations militaires et d'ordre agressif indispensables troublent complètement les idées, ainsi que le faisait remarquer l'autre jour la *Cote de la Bourse et de la Banque* de notre confrère Emmanuel Vidal. Il se moque agréablement et fort à propos de tel sénateur qui redoute les ventes à l'étranger; qui veut que ce qu'il appelle « le produit des générations françaises accumulées serve à ces générations et non pas au consommateur extérieur »; qui ne veut pas qu'on alimente l'étranger. Il s'agirait de ne plus rien envoyer à

quiconque est susceptible de devenir un ennemi quelque jour ; on voudrait réduire nos moyens d'exportation, et par là, comme le rappelle fort bien la *Cote*, nos moyens d'importer. C'est toujours la série des contradictions que nous trouvons même dans le rapport par certains côtés excellents fait par M. A. Havy au *Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture*. Sans doute, M. Havy désire bien une modification du régime douanier colonial et l'établissement d'un régime équitable en faveur de ces colonies, régime imbu d'un esprit économique ; mais quand il traite du tarif douanier français, tout en reconnaissant qu'on ne peut désirer voir frapper de droits plus élevés que les droits actuels les matières premières venant d'Allemagne, car ce serait sûrement mettre notre industrie en état d'infériorité au regard de la concurrence étrangère et l'empêcher de prendre à l'exportation tout l'essor désiré ; tout en reconnaissant également que des mesures coercitives ne peuvent pas être prises contre les produits alimentaires de la même origine ; tout en admettant que nous perdrons cent vingt millions de clients si nous cherchions et si nous arrivions à ruiner sans merci l'industrie allemande, il considère que les pays alliés doivent se concerter pour « découronner l'Allemagne de sa suprématie dans les grandes industries dont les pays alliés étaient les principaux acheteurs » ; et s'il ne veut pas l'exclusion des produits fabriqués « par une interdiction qui ne saurait, d'après lui, s'écrire dans un tarif », il réclame « des droits prohibitifs inscrits au tarif général ». Après cela il ajoute, du reste, que ce serait exagérer que d'inscrire sans réserve, dans un traité ultérieur avec l'Allemagne, la clause stipulant que les produits germaniques payeront, à leur entrée en France, les droits les plus élevés, car les stocks seront épuisés en France. Il estime que si ces droits très élevés étaient appliqués d'autorité aux produits allemands, ce serait toujours la consommation française qui payerait. Il rappelle que plus de 1 milliard d'importations annuelles ne paraissent pas pouvoir être ainsi supprimées d'un trait de plume ; que, d'autre part, nous ne devons pas dédaigner le chiffre important des exportations françaises dans les pays germaniques, exportations qui ne pourraient qu'augmenter à la faveur d'abaissements imposés aux tarifs douaniers de l'Allemagne. Il voudrait voir nos ennemis obligés de nous accorder le traitement de la nation la plus favorisée en tout état de cause. Il affirme par ailleurs, ce qui nous semble absolument erroné, que l'essor économique de l'Allemagne daterait de notre défaite de 1871, « bien que ce régime de la nation la plus favorisée pour l'Allemagne ne la mit pas dans des conditions plus favorables que les autres pays jouissant, eux aussi, de ce traitement banal ». Nous avouons ne pas très bien comprendre toutes ces contradictions et nous rappellerons à M. Havy que la clause de la

nation la plus favorisée a été exigée par nos négociateurs mêmes au traité de Francfort. En tout cas, ce qui peut nous réjouir, parce que cela nous ramène à cette politique des traités de commerce qui, en 1860, a donné de si bons résultats, c'est que le conseil de direction du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, après lecture même du rapport de M. Havy, a réclamé des conventions commerciales entre la France et l'Italie, avec suppression des tarifs de guerre sur les soies et soieries, avec exemption de droits ou droits très réduits pour les produits français ou italiens susceptibles de remplacer effectivement des produits allemands évincés par des surtaxes ; le Comité a également demandé une convention commerciale entre la France et la Russie, avec réduction importante des droits, nouvelle réglementation douanière plus facile, exemption de droits ou droits réduits dans les cas que nous indiquions à l'instant pour les produits italiens ou français.

Signalons en passant, dans les publications de la Chambre de commerce de Marseille, un intéressant rapport de M. Péliissier sur les « Prohibitions d'importations », où le rapporteur insiste sur ce que ce régime prohibitif ne peut manquer de paralyser l'essor industriel, de l'arrêter même dans bien des cas, et que souvent le fabricant français ne peut se procurer ni en France, ni à l'étranger, ce dont il a besoin pour sa fabrication, d'autant que, fréquemment, il ne pourra même pas importer la matière première avec laquelle il préparerait l'outil, le produit dont il a le plus besoin. Sans doute, on a voulu paralyser la dépense par des prohibitions générales ; mais elles doivent avoir pour résultat la fermeture d'un certain nombre d'usines, le ralentissement, l'arrêt de la reprise industrielle tant désirée. Les importations diminueront, mais les exportations disparaîtront aussi, ce qui n'est guère susceptible d'améliorer les changes. Il conclut à ce que les mesures prohibitives conduisent sans doute à l'économie, mais qu'elles conduisent également à l'inaction et au dépérissement, et qu'il faut vivre en travaillant et non s'éteindre en économisant. Ce sont des observations qui sont bonnes à répéter de tout temps.

Pour ceux qui, comme *la Réforme économique*, estiment que la vie sur soi-même est l'idéal en matière industrielle, nous signalerons un article d'ailleurs assez peu homogène dans son ensemble où M. Herbertte, dans *l'Écho de Paris*, rappelle la conception du vase clos, de l'état commercial fermé de Fichte, où chaque habitant n'achèterait et ne vendrait rien qu'à ses concitoyens. M. Herbertte fait remarquer la situation dans laquelle l'Allemagne se trouve actuellement par suite de la réalisation de cet état économique fermé : ce qui n'est point une preuve, au contraire, de ce qu'affirme *la Réforme économique*, que ce serait ce protectionnisme qui aurait fait la fortune industrielle

et commerciale de nos ennemis ! Aussi bien, ce qui prouve que l'état économique fermé n'est pas l'idéal conçu même en Allemagne, c'est que l'Association des traités de commerce, autrement dit l'*Handelsvertragverein*, réclame pour la paix l'autorisation en faveur des citoyens allemands, non seulement de s'établir partout, de posséder des biens partout, mais encore de voir leurs marchandises traitées comme les marchandises nationales, sans boycottage, sans ces primes d'exportation que les Allemands ne se faisaient pourtant pas faute d'appliquer ; et tout cela dans le but du développement des relations internationales d'importation et d'exportation, d'échanges réciproques, qui sont la vérité en matière de développement économique. Il est assez amusant, dans ces conditions, de relever ce que relevait lui-même M. Charles Gide, sous le titre de « Partout on trouve de tout », article très curieux publié dans l'*Émancipation*, organe des associations ouvrières coopératives de Nîmes. Il y fait la critique d'un article de M. le sénateur Cornet, que nous avons déjà montré prenant à partie la *Ligue du libre-échange*. M. Cornet se félicite de cette époque de guerre, et d'isolement (involontaire et si regretté par tant de gens) entre les différents pays et qui aurait été pour lui une époque d'inventions absolument extraordinaires. Ce qui fait ajouter à M. Gide que la nécessité est la mère des inventions. Il se moque agréablement de la conclusion tirée par M. le sénateur Cornet que, puisque cette floraison d'industries est due à la guerre, au blocus, à la suppression totale ou partielle des échanges internationaux, « l'enseignement qu'on doit en tirer et qui restera éternellement à la confusion des libre-échangistes », c'est qu'il faut faire en sorte que cette situation continue après la guerre. Il faut donc que chaque pays s'efforce de rester sous le régime du blocus, en supprimant, autant que possible, tout commerce avec l'étranger ; car, comme le dit M. le sénateur Cornet, plus les échanges seront difficiles, plus l'ingéniosité humaine tirera parti des ressources de la planète. C'est toujours la conception humoristique de Bastiat sur les obstacles soulevés artificiellement au progrès et aux relations humaines. Et M. Gide se demande pourquoi vraiment M. Cornet se contente de chercher à supprimer l'échange international ; la suppression de l'échange entre individus aurait évidemment les mêmes vertus ; et si nous ne pouvons pas réaliser malheureusement la situation de Robinson en faisant volontairement naufrage sur une île déserte pour développer notre ingéniosité, nous pouvons réaliser à peu près la même situation en prohibant les échanges entre les individus. M. Cornet ne s'est pas aperçu que si la guerre nous a donné des inventions nouvelles, elle nous a fait payer cet avantage très cher !

Signalons, dans une publication où bien souvent des choses inté

ressantes sont dites, l'*Œuvre économique*, des observations sur ce que notre confrère appelle les syndicats d'oppression, où il montre par exemple, que, lors de la revision douanière de 1910, on déposa (les intéressés évidemment) un amendement tendant à fixer à 14 francs un droit nouveau sur le chlore liquide. Or, ce produit ne se fabriquait pas en France et l'on réclamait néanmoins un droit protecteur! Le mystère fut éclairci; il s'agissait, pour un syndicat de produits chimiques français, d'obliger les fabricants de soieries de Lyon à employer l'acide chlorhydrique fabriqué par ce Syndicat, acide d'un usage plus onéreux et beaucoup moins pratique que le chlore liquide. Le Syndicat ne pouvait ou ne voulait pas fabriquer ce chlore, et il entendait qu'on le frappât d'un droit prohibitif, pour se réserver une clientèle. Le droit fut réduit à 4 francs sans doute, mais passa malgré tout, et bien qu'il n'y eût aucune matière française à protéger par ce droit, de façon directe s'entend.

Dans ce monde anglais, où tant d'erreurs reprennent naissance, sous l'influence des protectionnistes et des gens désireux de créer par la voie douanière et les tarifs préférentiels une soi-disant union politique entre les Dominions et la mère patrie, et devant la *Royal Society of Arts*, l'autre jour M. O. C. Beale, représentant et ancien président de l'Association des Chambres australiennes de manufacture, est lui aussi, venu faire campagne en faveur de mesures en réalité à tendances protectrices. L'auteur, du reste, ne manque point de citer M. Yves Guyot et tous les efforts qu'il a poursuivis depuis si longtemps en faveur du laisser-faire, c'est-à-dire de la liberté des échanges. D'autre part, par une de ces contradictions constantes que nous ne cesserons de signaler parce qu'elles montrent bien les erreurs théoriques, les manques de logique qui sont à la base du protectionnisme, M. Beale montre la difficulté qu'il y a à reconnaître ce qui est « matière première »; il insiste sur ce que les produits manufacturés de tel industriel deviennent pour d'autres de véritables matières à travailler encore et à transformer, de vraies matières premières. Cela n'a point empêché le conférencier de conclure en faveur de tarifs préférentiels, en considérant, du reste, tout le bloc des Alliés comme devant arriver à se suffire, en repoussant les relations commerciales avec les ennemis militaires d'aujourd'hui. C'est toujours la conception du régime des tarifs douaniers devant constituer le moyen le plus propre à assurer la prospérité du pays; conception, que l'autre jour, le *Journal commercial et maritime* de Marseille, organe de la Société pour la défense du commerce et de l'industrie, reprochait justement à l'Association de l'industrie et de l'agriculture française de faire sa thèse favorite. C'est le *Travail national*, organe de cette Ligue, qui donnait le compte rendu des discussions poursuivies devant celle-ci

à ce sujet, et notamment comme suite des travaux d'une commission spéciale de préparation douanière. Naturellement, il s'agit pour la France de conserver ce que l'on appelle « la maîtrise absolue des tarifs », c'est-à-dire d'écarter d'emblée le système des traités de commerce d'une durée déterminée et avec tarifs annexés; ce qui est en fait l'instabilité et même l'hostilité douanière. La commission et la Ligue envisagent la conception des trois tarifs comme la vérité; ce en quoi du reste la *Réforme économique* leur a déjà donné des leçons, en insistant sur l'impossibilité absolue de la mise à exécution d'une semblable conception. La Ligue prétend exiger que le tarif minimum mis au point constitue la limite intangible même en faveur de nos alliés, ce qui ne répond pas très bien à la conception du bloc économique entre alliés à laquelle nous faisons allusion, et qui a été réclamée même par certains articles de la *Réforme économique*.

On voit qu'ici encore les protectionnistes ne sont pas pour s'entendre, les contradictions se multiplient dans l'expression de leurs idées théoriques aussi bien que dans leurs pratiques. Mais avant de relever encore certaines de ces contradictions dans des numéros successifs de la *Réforme économique*, nous pouvons signaler au passage quelques-unes des constatations qui sont faites des mauvais résultats des pratiques protectionnistes en France ou ailleurs. C'est ainsi que, tout récemment, le journal technique *Engineering*, de Londres, donnait des détails, jusqu'ici ignorés en France, du public général tout au moins, sur l'installation d'élévateurs pneumatiques pour la manutention des céréales, que le gouvernement français a d'ailleurs commandés à une maison anglaise, sous l'influence de ce fait que, sans doute cette maison est susceptible de fournir cette installation à bien meilleur marché et plus rapidement qu'une maison française handicapée par les tarifs douaniers. En tout cas, il est à remarquer que, tandis que l'Angleterre, la Belgique, la Hollande employaient couramment des élévateurs pour le transbordement des céréales dans les ports à leur arrivée des pays étrangers, nous nous sommes trouvés absolument démunis en la matière au moment de la guerre et depuis qu'elle se poursuit, ce protectionnisme nous ayant empêchés, à ce point de vue tout comme pour les viandes frigorifiées, d'avoir des installations par avance susceptibles de répondre aux besoins alimentaires du pays. C'était toujours le protectionnisme favorisant la routine.

Si nous parcourons l'excellent *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, publié du reste officiellement par les soins du chef du service des affaires économiques du gouvernement général de notre grande colonie, nous y verrons un des fonctionnaires du gouvernement

général, se préoccupant des possibilités d'écoulement du bétail indo-chinois sur les marchés français, du commerce entre nos colonies et la métropole dans l'intérêt du consommateur français comme du producteur colonial, regretter que notre protectionnisme à outrance, comme il dit, eût fermé, et soit destiné au lendemain de la guerre probablement (si l'on n'y met bon ordre), à fermer presque certainement les portes de la métropole aux viandes étrangères et aux viandes coloniales; les quelques frigorifiques que l'on conservera ne pouvant alimenter les sociétés qui se seront montées en vue de remédier à la crise actuelle. Ce serait donc le retour à l'état de choses antérieur, l'insécurité une fois de plus pour les capitaux qui se consacrent à la production, dans l'intérêt du consommateur même. Par ailleurs, si nous lisons le *Journal des Fabricants de sucre*, que nous citons si souvent et pour cause, nous y verrons, dans une étude sur la « Législation sucrière dans la République Argentine » (un pays qui n'en est point encore à la pratique de la liberté des échanges, mais qui qui paraît du moins y marcher rapidement, comme nous avons eu occasion de le montrer) le ministre des Finances appuyer les doctrines et les pratiques, la logique libérale, en accordant la franchise d'importation au sucre étranger, par suite même du prix élevé atteint par le sucre national. Et quand les industriels fabricants de sucre en Argentine réclament, il leur rappelle que, pour compléter l'approvisionnement de la consommation intérieure, cette suppression totale des droits de douane est absolument nécessaire, que c'est là le seul moyen d'améliorer les prix d'un article indispensable à l'alimentation publique. Il est fort intéressant, comme leçon de choses également, et constatation des vérités économiques en cette matière de la liberté des échanges, de consulter le *Nouvelliste de la Guadeloupe*, cité du reste par le *Journal des Fabricants de sucre* lui-même. Le *Nouvelliste* fait remarquer que les frais généraux des usines ont augmenté considérablement, sous l'influence de l'accroissement du prix de toutes les fournitures, de toutes les matières; l'augmentation des prix sous l'influence de la difficulté des transports, se voyant majorée encore de façon impitoyable, comme il le dit, par les droits de douane dont, dans sa férocité habituelle, le fisc n'a pas encore songé à exonérer les colonies. Toujours le poids, l'incidence des tarifs dits protecteurs, non seulement pour le consommateur proprement dit, mais encore pour les industries de transformation, pour toutes les industries en somme.

Nous trouverions naturellement des arguments multiples en faveur de la lutte que nous soutenons pour la liberté des échanges dans la revue excellente la *Liberta Economica*, publiée sous la direction de notre confrère A. Giovannini, à Bologne notamment dans un article

dû au professeur G. Tarozzi, intitulé : « La parole est aux économistes. » L'auteur, de même que la rédaction de la revue, montre bien que la politique commerciale de l'Allemagne, faite d'artificiel et de protection était une politique coûteuse qui pouvait donner l'illusion du développement extérieur, mais d'un développement économique non susceptible de se poursuivre sous les seules influences économiques, le protectionnisme allemand surchargeant la production allemande elle-même forcée de n'écouler à l'étranger que grâce au *dumping*. Il y a là, encore de quoi répondre aux affirmations que nous trouvons dans les plus récents numéros de *la Réforme économique*, affirmations auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure pour les rétorquer à l'aide d'affirmations d'autres protectionnistes, et en vertu desquelles ce serait le régime protectionniste qui aurait fait la fortune véritable de l'industrie allemande et de l'Allemagne même ! Le fait est que *la Réforme économique* n'hésite point à dire que le secret des succès commerciaux allemands avant la guerre était dû aux pratiques que M. Wilé signalait comme ayant eu l'action la plus précieuse, non pas seulement l'emploi intensif des méthodes ultra-modernes de fabrication, mais encore le fameux tarif protectionniste, grâce auquel, d'après lui, chose admirable vraiment et contradictoire avec tout ce que reconnaissent les protectionnistes sur le relèvement des prix à l'intérieur du pays, l'Allemagne aurait réussi à produire à très bon marché !

Au surplus, vraiment, pourquoi *la Réforme économique* demande-t-elle que notre commerce d'exportation, à nous aussi, se développe, puisque tout récemment, et par une de ses admirables contradictions, en parlant de la nécessité qu'il y a à dénoncer les conventions de commerce et de navigation, en assurant que notre production peut être déçuplée si le travail national est protégé de toutes les façons, elle ajoute que, plus nous consommerons de nos produits, mieux nous pourrons améliorer notre change en même temps que notre crédit : comme si les exportations n'étaient pas précisément (suivant du reste une des théories qu'émettent le plus souvent les protectionnistes en sens inverse) le procédé naturel de l'amélioration du change par les échanges réciproques. Au surplus, dans le même article, *la Réforme économique* affirme que nos capitaux ne devront plus être utilisés que pour nos propres affaires, ce qui ne suppose pas non plus l'exportation sous aucune forme, et notamment sous cette forme des placements à l'étranger qui nous a rendu tant de services pendant la période de guerre au point de vue des crédits nécessaires. Si nous poursuivons notre consultation de l'organe attitré du protectionnisme en France, nous y verrons traiter de fort malencontreux le projet de création des trois tarifs que la Ligue citée par nous plus haut indi-

quait pourtant comme la vérité à suivre. *La Réforme économique* s'estime fort heureuse que cette conception semble abandonnée : elle n'est pas abandonnée, comme nous l'avons montré, mais il est intéressant de la voir qualifier de la sorte par une autorité en la matière. Celle-ci ne se fait pas faute, au reste, d'autres aveux à exploiter contre le protectionnisme, puisqu'elle-même se plaint de l'exploitation du consommateur : il est vrai, sous la forme d'augmentation de prix de vente par des commerçants, cafetiers et restaurateurs, supportant les nouvelles taxes frappant le café et le sucre. *La Réforme économique* s'indigne qu'on « exploite de façon scandaleuse ce pauvre consommateur » qui n'a pas possibilité de se défendre : elle oublie que les tarifs protecteurs ne sont qu'une forme de cette exploitation du consommateur. Par contre, et à propos de la question du bassin de Briey, elle reconnaît parfaitement que les conventions d'échange et de vente de houille d'une part, de charbon et de coke de l'autre entre la France et l'Allemagne se justifiaient par une situation très spéciale : cette situation, c'est simplement la nécessité des échanges entre les pays pouvant fournir les produits différents et dont l'un et l'autre ont respectivement besoin. Elle remarque qu'il était tout naturel que, de part et d'autre, on eût le désir de tirer parti des éléments dont on disposait : ce qui est faire le plus bel éloge possible de l'échange international que, par ailleurs, elle accuse de tant de méfaits. Elle estime que le minerai de fer français était nécessaire à l'Allemagne, la houille allemande nécessaire à l'industrie française ; que c'étaient les bases d'un accord qui n'avait rien de répréhensible, et elle admet qu'il puisse y avoir lieu de revivifier les conventions commerciales dont il s'agit. Écoutons encore notre confrère rappeler à ceux qui l'ignorent, en donnant une leçon à bien des protectionnistes, que la fameuse clause de la nation la plus favorisée, dans le traité de Francfort, a été suggérée, demandée et obtenue par nos plénipotentiaires : nous espérons bien que quand elle parle « d'économistes qui auraient prétendu le contraire », elle ne fait point allusion aux économistes libéraux, puisque ce sont eux qui, précisément les premiers, ont fait remarquer que c'était M. Pouyer-Quertier qui avait fait insérer la fameuse clause, dont les protectionnistes, plus tard, se sont plaints à bien des reprises, en ignorant l'histoire une fois de plus. *La Réforme économique* affirme que la clause de l'article 11 n'a donc pas mérité la réprobation dont on a prétendu la flétrir, et, en somme, nous nous trouvons d'accord, par hasard. Nous le sommes également quand elle déplore que les formalités tracassières de la douane américaine ne soient pas précisément animées du désir de faciliter les importations ; mais nous nous étonnons alors qu'elle soit surprise que la Chambre de commerce américaine de Paris se plaigne des exigences de la douane française,

qui sont, elles aussi, quelque peu tracassières et formalistes. Toujours la mentalité protectionniste, qui juge tout naturel, dans son pays, les pratiques qu'elle réproouve dans les pays étrangers.

Elle ne s'aperçoit pas non plus que, en dépit de la campagne qu'elle fait contre les ports francs, contre les efforts de notre collègue et ami M. Artaud, elle donne de beaux arguments à la liberté des échanges lorsqu'elle cite, par exemple, les conclusions d'un rapport de M. Bechmann à la Chambre de commerce de Nancy. Le rapporteur et la *Réforme économique* reprochent au système des zones franches de favoriser un « commerce d'échanges » : nous ne savons pas trop ce que c'est qu'un commerce qui ne serait pas d'échanges. Ils déplorent également que cette solution partielle au mal protectionniste suppose des exportations qui nécessitent des importations correspondantes », qui ne laisseront comme avantage au pays que le bénéfice, quand il y en aura un, de l'intermédiaire qui aura effectué l'opération ». Nous nous figurions (et à bien des reprises, au surplus, les protectionnistes l'ont reconnu ces temps récents, notamment) que les importations supposent toujours des exportations et inversement. La véritable exportation, d'après eux, celle qui enrichit le pays ne serait pas celle qui résulterait de l'exportation d'un article ou d'un produit qui a été d'abord importé. Cependant, il nous semble que la formule pourrait s'appliquer aux importations de matières premières, et les protectionnistes les admettent maintenant en principe, de façon fort large même. Cela n'empêche, au surplus, que la *Réforme économique* cite avec satisfaction et éloges, peut-on dire, le vœu de la *Silk Association of Great Britain and Ireland*, où l'on affirme que la question des tarifs douaniers et de l'aide gouvernementale à l'industrie nationale, deux choses qui se tiennent logiquement, intéresse tout particulièrement la commission des industries textiles et que la sécurité nationale également exige que la Grande-Bretagne soit indépendante de l'étranger en ce qui concerne son approvisionnement « en n'importe quelle marchandise ». On voit que la formule est large ; et, à ce compte, on arrive à la conception de l'économie politique fermée, considérée, par ailleurs, comme non désirable par les protectionnistes, la cessation absolue des échanges que M. Cornet donne comme l'idéal. Il est vrai qu'à une autre page de la *Réforme économique*, on félicite l'Association des Industriels en soie anglais d'avoir cette conception, et, à propos de ce fait que les États Unis seraient sur le point de refaire leur tarif douanier. On cite, avec satisfaction, un discours prononcé par M. Williard Sterght devant l'Association nationale pour le commerce extérieur, où il est affirmé que des relations commerciales, pour être permanentes, doivent être mutuellement avantageuses. Ce qui suppose que les relations d'exportation et d'importation peuvent

être effectivement une source de profit pour les uns et les autres !
C'est ce que nous répétons depuis si longtemps.

Il serait bien curieux de rapprocher en un faisceau toutes ces affirmations contradictoires : nous le ferons quelque jour, mais il est déjà amusant de les recueillir au fur et à mesure qu'elles se présentent.

D. B.

Pour toutes communications et demandes de renseignements relatifs à la *Ligue du Libre-Echange*, s'adresser à M. DANIEL BELLET, secrétaire général, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).
